

CONSEIL MÉDICAL – Formation restreinte

Droit demandé	<u>Hospitalière</u> Réf. Décret 88-386 modifié	<u>Etat</u> Réf. Décret 86-442 modifié	Pièces à fournir
Octroi CLM, CGM, CLD	Art. 7, I, 1°	Art. 7, I, 1°	Fiche de saisine formation restreinte complétée* Arrêts de travail à compter de la date initiale, ou premier et dernier Certificat médical administratif du médecin traitant Certificat médical détaillé complété par le médecin en charge du suivi Documents médicaux <u>sous pli confidentiel</u> Demande de l'agent
Renouvellement CLM, CGM, CLD au-delà de la période rémunérée à taux plein	Art. 7, I, 2°	Art. 7, I, 2°	Fiche de saisine formation restreinte complétée* Certificat médical administratif du médecin traitant Certificat médical détaillé complété par le médecin en charge du suivi Demande de l'agent Copie décision(s) administrative(s) positions antérieures
Octroi, renouvellement CLM, CLD d'Office	Art. 23 Art. 25 av dernier alinéa	Art. 34 Art. 36 av dernier alinéa	Fiche de saisine formation restreinte complétée* Rapport du médecin du travail Rapport du supérieur hiérarchique
Réintégration à expiration des droits :	Art. 30	Art. 41	
CMO	Art. 17	Art. 27	Fiche de saisine formation restreinte complétée* Avis favorable à la reprise du médecin de l'agent Fiche de poste
CLM, CGM, CLD	Art. 7, I, 3°	Art. 7, I, 3°	
CLM, CLD d'office et fonctions particulières	Art. 7, I, 4°	Art. 7, I, 4°	
Disponibilité d'Office pour raison de santé, octroi, renouvellement, réintégration	Art. 7, I, 5°	Art. 7, I, 5°	Fiche de saisine formation restreinte complétée* Certificat médical détaillé
Reclassement	Art. 7, I, 6°	Art. 7, I, 6°	Fiche de saisine formation restreinte complétée* Fiche de poste Formation envisagée Avis du médecin du travail
Congé fonctionnaires réformés de guerre	Art. 7, I, 7°	Art. 7, I, 7°	Fiche de saisine formation restreinte complétée* Certificat médical détaillé
Contestations :			
Procédures d'admission	Art. 7, II, 1°	Art. 7, II, 1°	Fiche de saisine formation restreinte complétée* Expertises, certificats médicaux contestés, Demandes de l'agent, de l'administration.
Congés pour raison de santé, réintégration, TPT	Art. 7, II, 2°	Art. 7, II, 2°	
CMO	Art. 7, II, 3°	Art. 7, II, 3°	
Dispositions du code des pensions civiles et militaires de RPI	Art. 7, II, 4°	Art. 7, II, 4°	
Renouvellement CITIS	Art. 7, II, 3°	Art. 7, II, 3°	

* : **L'adresse électronique de l'agent et les coordonnées téléphoniques** doivent être renseignées pour la communication des informations et le bon traitement du dossier.